



## ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PLOUISY,

Arrêté n° 2023/003

**VU** le Code des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande formulé en date du 09 janvier 2023 par l'entreprise **Sader Réseaux 22 – ZI Sud – 16 rue d'Arsonval – 22600 Loudéac.**

**Considérant** qu'en raison des travaux de branchement électrique à Pont Ezer pour SAS GUINGAMP DISTRIBUTION, effectués par l'entreprise SADER Travaux Publics travaillant pour le compte d'ENNEDIS, il y a lieu de règlementer la circulation à une voie à l'aide d'un alternat par feux tricolores.

### ARRETE

**Article 1** - Du **mardi 09 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus**, la circulation des véhicules sera limitée à une voie sur cette route au droit du chantier et le stationnement sera également interdit au droit du chantier

**Article 2** - la mise en place et la maintenance de la signalisation règlementaire seront à la charge de l'entreprise.

**Article 3** - Toute infraction aux dispositions du présent Arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

**Article 5** - Monsieur le Maire de Plouisy, Monsieur Le Commandant de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PLOUISY, le 10 janvier 2023

Le Maire,



Remy GUILLOU



Copie sera adressée à

- Monsieur Le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- L'entreprise Sader Travaux Publics